



Une question peut on quitter le domicile

Par Corine durand

Bonjour

Je pose cette question pour une amie,elle aimerait quitter le domicile sans prévenir son mari, bien elle va faire une main courante chez les gendarmes pour abandon de domicile, elle mariée depuis plusieurs années,mais elle est pas heureuse,elle touche seulement la AHH , sinon autre situation,est ce que elle obligé d'en parler a son conjoint,est elle obligé de rester sous le même toit ? Si elle veut le quitter,elle préfère rester seul.. Merci de votre retour,une réponse.. Est ce que l'assistante sociale connaît tout les termes juridiques ou bien elle doit prendre un rdv avec un avoca,pour avoir tout les renseignements.Elle touche seulement la AHH,elle travaille pas son enfant est grand.

Par Isadore

Bonjour,

Les époux sont tenus d'avoir une "communauté de vie", qui n'est pas la cohabitation mais l'existence liens matériels et affectifs :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006422766/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006422766/[/url]

Partant, quitter le domicile conjugal n'est pas en soi une faute (on a le droit de sortir de chez soi), changer de résidence non plus, mais le faire dans l'intention de mettre fin au devoir de "communauté de vie" est théoriquement une faute civile. Cela dit il est compliqué de faire valoir une faute liée à la rupture de la communauté de vie. C'est déjà compliqué pour un adultère, alors bon...

Aucun des époux ne peut évidemment séquestrer l'autre.

bien elle va faire une main courante chez les gendarmes pour abandon de domicile

Cela n'a pas un grand intérêt sauf si elle craint que ses proches ne donnent l'alerte. Je ne sais pas trop d'où ça vient cette idée d'aller dire à la police qu'on part de chez soi... A la rigueur c'est l'époux "lésé" qui devrait faire une main-courante

ce que l'assistante sociale connaît tout les termes juridiques

Un assistant social n'est pas un avocat, ils n'ont pas le même rôle. Ca dépend des "renseignements" qu'elle veut. Pour un divorce, l'avocat est obligatoire.

est ce que elle obligé d'en parler a son conjoint

Il va bien falloir le mettre au courant à un moment ou un autre ? Sauf à avoir un bon motif de lui cacher son départ (violences), il me semble que c'est préférable de l'en informer. Cela évitera qu'il sonne le tocsin auprès des forces de l'ordre et de l'entourage en se demandant où elle est passée.